



# CS Constructions Paysagères

**PÉRIODE DE FORMATION** Septembre à août

**DURÉE** 1 an

## CONTENUS DE LA FORMATION

### DOMAINE GÉNÉRAL

- ❖ L'apprenant conserve le bénéfice de ses acquis

### Sont aussi inclus au sein de cette formation

- ❖ Techniques de recherche d'emploi
- ❖ Communication professionnelle
- ❖ Égalité professionnelle.

## OBJECTIFS

L'ouvrier paysagiste qualifié est spécialisé en conduite de chantiers pour les constructions paysagères. Il est amené à occuper des postes de chef d'équipe ou adjoint au chef d'équipe. Il est chargé de réaliser des constructions paysagères nécessaires à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics : pavage, dallage, murets, escaliers, constructions en bois, rocailles, bassins et fontaines ainsi que les systèmes d'assainissement, d'arrosage intégré, d'éclairage liés à ces constructions. Il travaille à partir des plans et du projet technique fournis par le bureau d'études et en fonction des instructions de l'encadrement. Il peut également être chargé de l'organisation pratique du chantier, particulièrement en ce qui concerne sa planification, son approvisionnement, son organisation et participe à la gestion technico-économique du chantier. Il explique au client le déroulement du chantier et les ajustements techniques effectués. Il assure également le conseil au client.

### DOMAINE PROFESSIONNEL

- ❖ **UC 1** : Être capable de réaliser les travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur
- ❖ **UC 2** : Être capable de réaliser les travaux de VRD en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur
- ❖ **UC 3** : Être capable de réaliser les travaux de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur
- ❖ **UC 4** : Être capable d'organiser un chantier de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur

## PARTICULARITÉ DU CENTRE

Partenariats avec la Faculté des  
Métiers de Fougères et le CFA  
UNICEM de Louvigné du Désert

Suivi en entreprise par le  
Formateur Référent désigné

Réseau d'entreprises partenaires

## ÉVALUATION DE LA FORMATION

Par Unité Capitalisable (UC)

Et épreuves terminales

Evaluation en situation  
professionnelle

## LIEU DE FORMATION

UFA Lycée Jean-Baptiste le Taillandier  
Pôle Formation Continue et Apprentissage  
2 Boulevard Jean Monnet  
Parc de Montaubert  
35300 FOUGERES

## RENSEIGNEMENT

Roselyne BOITELET  
07 87 21 11 28 - 02 23 51 74 04  
poleformation@lycee-jblt.fr

## ACCESSIBILITÉ



La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil.

## PUBLIC CONCERNE

- ✓ Être âgé(e) de 16 à 30 ans pour un contrat d'apprentissage (15 ans si classe de 3ème validée)
- ✓ Les candidats doivent être issus de formation BP Travaux Paysagers ou Bac Pro Aménagements Paysagers
- ✓ Possibilité dérogation selon les cas.

## RECRUTEMENT

- ❖ Fiche Contact
- ❖ Tests de Positionnement
- ❖ Etude de dossier de candidature

## DURÉE, CENTRE DE FORMATION & ENTREPRISE

560 heures en centre de formation et 1085 heures en entreprise, congés payés déduits

## PRISE EN CHARGE

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil

## POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

BTSA Aménagements  
Paysagers

## VALIDATION

Certificat de Spécialisation  
Constructions Paysagères

RNCP 2270